

ADDENDUM
À partir du 29/04/2026

VOS TARIFS 2026 AU QUOTIDIEN



PARTICULIERS

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



Principales conditions tarifaires en vigueur à partir du
29/04/2026

Tarifs en euro TTC lorsque la TVA est applicable

Cet addendum complète les principales conditions tarifaires en vigueur au 01/01/2026.

Il comprend les modifications liées à la commercialisation de l'Offre Eko à partir du 29/04/2026 et de l'arrêt de la commercialisation de l'Offre Eko by CA à compter de ce même jour. Il comprend également les évolutions liées aux offres groupées de services Essentiel, Premium et Prestige ainsi que de leur prix.



Offres groupées de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément

Cotisation à une offre groupée de services

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. A défaut de précision, les prestations ne sont pas limitées.

Offre Prestige

Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en ligne « Forfait ».

Commission d'intervention

Commission d'intervention¹ prise en charge limitée à 12 commissions/an(1)

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) « World Elite Mastercard » ou « Visa Infinite » (cotisation carte)

Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Émission d'un virement SEPA (occasionnel ou permanent, classique ou instantané, en agence ou en ligne)

Réception d'un virement SEPA (classique ou instantané)

Emission et réception d'un virement non SEPA

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA²

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque

**30 €/MOIS
DONT 4,5 €
CORRESPONDANT
AUX COTISATIONS
D'ASSURANCE**

¹ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

² Sauf gratuité imposée par la loi.

Offre Prestige (suite)

Retrait d'espèces par carte¹

Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel

Retrait d'espèces en euro² dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro² ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement

Paieement par carte³

En euro² ou en devises, dans ou hors pays de l'EEE

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Premium⁴

Cotisation à une offre d'assurance des achats à distance : SécuriWEB Premium

Merci pour l'info Prestige (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régali, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)

Mon Sécuricoffre +

50 Go

**30 €/MOIS
DONT 4,5 €
CORRESPONDANT
AUX COTISATIONS
D'ASSURANCE**

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

² Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen n° 2021/1230).

³ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

⁴ Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave. L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.

Les offres Premium et Essentiel ont des cotisations spécifiques pour les clients âgés entre 18-25 ans (inclus) et 26-30 ans (inclus)
Cf. page 31 des *Principales conditions tarifaires applicables aux Particuliers* en ligne sur notre site internet

Offre Premium

Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc): Crédit Agricole en Ligne « Forfait »

Commission d'intervention

Commission d'intervention¹ : prise en charge limitée à 3 commissions/an.

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Gold Mastercard » ou « Visa Premier » (cotisation carte)

Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Émission d'un virement SEPA (occasionnel ou permanent, classique ou instantané, en agence ou en ligne)

Réception d'un virement SEPA (classique ou instantané)

Emission et réception d'un virement non SEPA : 10 virements/an.

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA³

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque : prise en charge limitée à 3 chèques/an.

**16 €/MOIS
DONT 4,5 €
CORRESPONDANT
AUX COTISATIONS
D'ASSURANCE**

¹ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

² Au delà des 10 virements inclus, se référer à la page 12 des *Principales conditions tarifaires applicables aux Particuliers* en ligne sur notre site internet pour la tarification des virements non SEPA.

³ Sauf gratuité imposée par la loi.

Offre Premium (suite)

Retrait d'espèces par carte¹

Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel

Retrait d'espèces en euro² dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro² ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits/an.

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans l'offre Premium de manière illimitée les frais suivants : retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement.

Paiement par carte¹

En euro⁵ dans un pays de l'EEE

En devises dans ou hors pays de l'EEE : 10 paiements/an³

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans l'offre Premium de manière illimitée les frais suivants : paiement par carte en devises dans ou hors pays de l'EEE.

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Premium⁴

Cotisation à une offre d'assurance des achats à distance : SécuriWEB Premium

Merci pour l'info Premium (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques en version numérique

Mon Sécuricoffre +

5 Go

**16 €/MOIS
DONT 4,5 €
CORRESPONDANT
AUX COTISATIONS
D'ASSURANCE**

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

² Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen n° 2021/1230).

³ Au delà des 10 paiements par carte inclus, se référer à la page 9 des [Principales conditions tarifaires applicables aux Particuliers](#) en ligne sur notre site internet pour la tarification des paiements par carte en devises dans ou hors pays de l'EEE.

⁴ Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave. L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.

Offre Essentiel

Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc): Crédit Agricole en Ligne « Forfait ».

Commission d'intervention

Commission d'intervention¹ : prise en charge limitée à 1 commission/an.

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Standard Mastercard » ou « Visa Classic » (cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte)

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Émission d'un virement SEPA (occasionnel ou permanent, classique ou instantané, en agence ou en ligne)

Réception d'un virement SEPA (classique ou instantané)

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA²

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque : prise en charge limitée à 1 chèque/an

**10€/MOIS
DONT 1 €
CORRESPONDANT
AUX COTISATIONS
D'ASSURANCE**

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans l'offre Essentiel de manière illimitée les frais suivants : Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement.

¹ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

² Sauf gratuité imposée par la loi.

Offre Essentiel (suite)

Retrait d'espèces par carte¹

Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel

Retrait d'espèces en euro² dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro² ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement

Paiement par carte¹

En euro² dans un pays de l'EEE

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans l'offre Essentiel de manière illimitée les frais suivants : paiement par carte en devises dans ou hors pays de l'EEE.

**10€/MOIS
DONT 1 €
CORRESPONDANT
AUX COTISATIONS
D'ASSURANCE**

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Plus³

Merci pour l'info

- Accès au service de renseignements Allô Expert Merci pour l'info : 2 demandes / an
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique

Mon Sécuricoffre +

5 Go

Offre Eko (nouvelle offre commercialisée depuis le 29/04/2026 Offre uniquement souscriptible en ligne pour les nouveaux clients.)

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en ligne « Forfait »

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la gestion du compte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

GRATUIT

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

² Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen n° 2021/1230).

³ Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave.

L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.

Offre Eko (suite)

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte). **Facturation de 5€/mois en cas de non usage de la carte virtuelle sur 30 jours consécutifs.**

Émission d'un virement SEPA (occasionnel ou permanent, classique ou instantané, en agence ou en ligne)

Réception d'un virement SEPA (classique ou instantané)

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Paiement par carte ¹

En euro ² dans un pays de l'EEE

GRATUIT

Moyens et opérations de paiement avec la carte de débit physique en option

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) « Eko Mastercard »

**EN OPTION :
1€/MOIS
(cotisation carte)**

Paiement en euros ² dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE).

Retraits d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel et de la Banque Chalus

Retraits d'espèces en euro dans la zone euro ET en euros ² ou en devises dans les autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 3 retraits/mois

**1€/RETRAIT
À PARTIR DU 4^{EME}
RETRAIT/MOIS**

Assurance de la banque au quotidien (en option)

Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Plus en option à 1€ / mois

**EN OPTION :
1€/MOIS**

¹ Au moyen de la carte de débit virtuelle incluse dans l'offre

² Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen n° 2021/1230).

Offre Eko by CA (offre commercialisée jusqu'au 28/04/2026)

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en ligne « Forfait »

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte ou sur la gestion du compte par SMS :

- alerte si solde du compte inférieur à 20 €
- alerte solde débiteur et rejet d'opérations
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement
- alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeurs Crédit Agricole

E-relevé mensuel

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique) « Eko Mastercard » (cotisation carte)

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Comprenant l'émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Délivrance d'un chéquier (sur demande)

Retrait d'espèces par carte¹

Retrait d'espèces en euro à un distributeur automatique du Crédit Agricole

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro ET en euros ou en devises dans les autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 25 retraits / an

Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits / an

2,00 €/MOIS

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.



Bon à savoir !

L'offre Eko by CA n'inclut pas d'autorisation de découvert : le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible. Les clients Eko by CA ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision. En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients Eko by CA se voient appliquer les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients Eko by CA est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : **22€ / chèque**
- Montant du chèque supérieur à 50 € : **42€ / chèque**

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Eko by CA sera résiliée, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard eko, de souscription d'une carte complémentaire et de souscription d'une autorisation de découvert. En cas de résiliation de l'offre Eko by CA, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.



Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes

Document informatif à caractère non-publicitaire. 02/26 - Q.001.2025 - Edité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes - Société Coopérative à capital variable, dont le siège social est situé 12 Place de la Résistance CS 20067 - 38041 GRENoble Cedex 9, régie par le Livre V du Code monétaire et financier, agréée en tant qu'établissement de crédit, Numéro unique d'identification des entreprises 402.121.958 R.C.S Grenoble - code APE 6419Z - Société de Courtage d'assurance bénéficiant de la garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conforme aux articles L 521-2 et R 521-4 du code des assurances, immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 476 - Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et syndic numéro CPI 3801 2020 000 045 221 délivrée par la CCI de GRENoble bénéficiant de Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMCA 53 rue de la Boétie 75008 PARIS. N° ADEME : FR234329_01CKED



Merci de ne pas jeter sur la voie publique. Crédits photos : Getty Images. CRCA Sud Rhône Alpes - DMCD/COM/COM.